

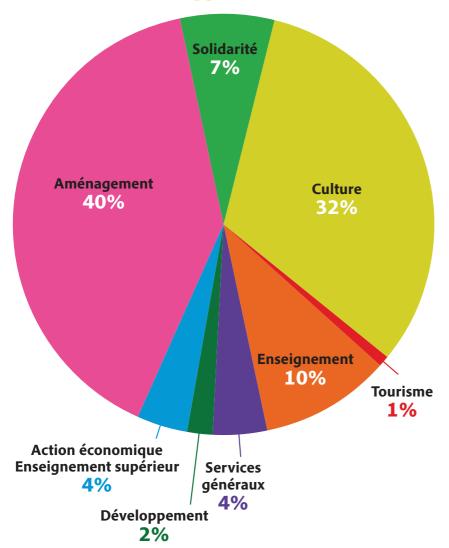
Budget communautaire 2023 : ambition et responsabilité

Le projet de budget primitif 2023 de Mont de Marsan Agglo a été rejeté par le Conseil communautaire du 30 mars dernier. Il avait pourtant été élaboré dans le cadre d'une large concertation, durant plusieurs mois. Une douzaine de réunions lui avaient été exclusivement consacrées, avec des points d'étape et de validation qui, à chaque fois, avaient recueilli l'acquiescement de la plupart des maires et de l'ensemble des vice-présidents.

Ce projet de budget, dont les investissements devraient vraisemblablement être mis en œuvre (voir ci-dessous) met l'accent sur les travaux d'aménagement urbain (plan vélo, rénovation de l'avenue de Sabres), la culture (rénovation du caféMusic', travaux à la médiathèque et au pôle culturel), et l'enseignement (réhabilitation du centre de loisirs de Bougue et de l'école de Laglorieuse).

Répartition des dépenses d'investissement

de Mont de Marsan Agglo





En matière de fonctionnement, l'Agglomération continue à exercer ses missions : en matière d'action culturelle, avec un budget maintenu pour la médiathèque Philippe Labeyrie, et une subvention d'1,3 M€ pour le Théâtre de Gascogne ; d'action sociale, avec une hausse du budget du CIAS et une participation au projet de maison de l'Autisme ; de transition écologique, avec la mise en œuvre du plan climat ou bien encore la réflexion autour du plan alimentaire territorial.





Les conséquences du non vote

Malgré le rejet du projet de budget par le Conseil communautaire, l'administration de l'Agglomération continue à fonctionner, sur la base des dépenses réalisées l'année dernière. Les agents de la collectivité peuvent donc continuer à exercer normalement leurs missions.

Comme le prévoit la procédure, le Président Charles Dayot a transmis le projet de budget à Madame la Préfète des Landes, qui procède

actuellement à son examen, en lien avec la chambre régionale des comptes. Le budget étant sincère et équilibré – ce que personne ne remet en cause – la collectivité n'est pas placée sous tutelle.

La chambre régionale des comptes rendra son avis sous un mois, à l'issue de quoi les élus auront la possibilité, à tout moment, de reprendre la main sur l'exécution budgétaire de la collectivité.